

DEL-2025-28

**Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration**

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 DECEMBRE 2025

**Nombre de membres du
Conseil
d'administration : 17**

Présents : 8

Pouvoirs : 4

Votants : 12

Ne prend pas part : 0

Les administrateurs

AKKARI Maya
BEYAERT Solène
BIRABEN Anne
BONNEAU Stéphanie
BROSSEL Colombe
COBLENCE Emmanuel
CONNAULT François
GILAT Sylvain
GOUILLART Emmanuelle
KOMITES Pénélope
LECOQ Jean-Pierre
LEMARDELEY Marie-Christine
MARINETTI Angela
MESSAS Emmanuel
RENNER Marc
RIBON Pascale
SIMONDON Paul

La Présidente

LEMARDELEY Marie-Christine

Le Secrétaire de séance

BEYAERT Solène

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre à 14h30, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 24 novembre 2025 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Objet : APPROBATION DU PROJET DEEPTECH GO BEYOND ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ASSOCIE EN REPONSE A L'APPEL A PROJET FSE+ 2021-2027

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale et lui transférant la gestion de l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI), jusqu'alors administrée en régie directe ;

Vu le programme régional Ile-de-France et bassin de la Seine FEDER- FSE+ 2021 – 2027 et dans ce cadre l'appel à projets FSE+ 2025 « accompagnement à la création et reprise d'activité (OS 4.1) publié le 16 juin 2025,

Vu en particulier l'objectif spécifique (OS 4.1) visant à répondre à l'enjeu soulevé dans le « schéma régional de développement économique, d'industrialisation et d'internationalisation, 2022 – 2028 en matière de promotion de l'entrepreneuriat et à l'objectif d'améliorer le taux de création et de reprise d'entreprise et leur pérennité notamment dans une perspective d'insertion professionnelle et d'équilibre territorial,

Considérant qu'au cœur des enjeux France 2030 l'ESPCI Paris-PSL déjà reconnue à travers son incubateur PC'UP, pour sa capacité à faire émerger des entreprises à forte valeur ajoutée scientifique, a engagé une dynamique de transformation pour renforcer la place de l'entrepreneuriat deeptech dans son écosystème.

Considérant que l'ESPCI, dans le cadre du réaménagement de ses locaux d'enseignement, de recherche et d'innovation, prévoit d'ici 2028 1500 m² supplémentaires dédiés au soutien des start-up et scale-up deeptech en santé et à impact industriel, et au croisement de la chimie, de la biologie et de la physique,

Considérant que PC'UP a pour mission de favoriser la création et la croissance de start-up deeptech pour répondre aux enjeux actuels à travers ces trois programmes d'accompagnement (START, BOOST, SCALE),

Considérant que dans ce contexte, l'ESPCI a répondu à l'appel à projet FSE+ sur le type d'action « accompagnement à l'entrepreneuriat » en déposant le projet « Deeptech Go Beyond » le 5/11/2025 dans l'objectif de préparer et d'accompagner cette montée en puissance,

Considérant que l'objectif du projet « Deeptech Go Beyond » est de consolider les dispositifs d'accompagnement déjà existants en les dotant d'outils et de méthodologie renforcée autour de deux axes principaux :

- Passer à l'échelle de l'industrialisation l'accompagnement des projets deeptech naissants,
- Outiller l'accompagnement à la croissance et à la professionnalisation des start-up et scale-up deeptech, en déployant des outils de diagnostic et de suivi (industrialisation, réglementation, RSE), en mobilisant des expertises à la carte (qualité, RH, sécurité) et en développant un programme de mentoring s'appuyant sur notre communauté d'alumni,

Considérant que le projet « Deeptech Go Beyond », grâce au soutien du FSE+, ambitionne de :

- monter en puissance sur son programme START
- d'augmenter le nombre de publics encore sous représentés dans la science et l'entrepreneuriat (jeunes chercheurs de moins de 29 ans, femmes, demandeurs d'emplois) avec un focus sur les entrepreneuses
- d'accompagner plus de projets en phase de scale-up vers la pré-industrialisation, et ainsi contribuer aux enjeux de réindustrialisation du territoire

Considérant que l'ESPCI sollicite une aide européenne au Programme Régional Ile-de-France et bassin de la Seine FEDER – FSE+ 2021-2027 pour un projet de 1 101 558.63 € du 01/01/ 2026 au 31/12 /2028 pour réaliser l'opération intitulée « Deeptech Go Beyond »

Oui le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le projet « Deeptech Go Beyond » et le plan de financement prévisionnel associé (joint en annexes)

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à solliciter une aide européenne au Programme Régional Ile-de-France et bassin de la Seine FEDER – FSE+ 2021-2027 pour un projet de 1 101 558.63 € du 01/01/ 2026 au 31/12 /2028 pour réaliser cette opération et à signer tout acte découlant de ce projet.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise à disposition du public sur un registre papier.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance

Solène BEYAERT



La Présidente

M.C Lemardeley
Marie - Christine LEMARDELEY